



Le 27 juin 2017

**Communiqué à l'intention des hygiénistes dentaires indépendants  
de la Nouvelle-Écosse Programme des SSNA**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les honoraires relatifs à l'application de vernis fluoré seront modifiés comme suit :

<b>ANNEXE A</b>		
0.3 Services de prévention		
Vernis fluoré		
<b>Code d'acte dentaire</b>	<b>Honoraires</b>	<b>Type de changement</b>
00611	16,15 \$	MODIFICATION

À partir du 23 juin 2017, la couverture des scellants sera modifiée comme suit :

- Les prémolaires seront désormais comprises dans la couverture des scellants.
- La couverture des scellants sera désormais offerte aux bénéficiaires admissibles âgés de moins de 18 ans (auparavant, la limite d'âge était de 14 ans).
- La limite viagère est de deux scellants par dent admissible.

<b>ANNEXE A</b>	
0.3 Services de prévention	
Scellants	
<b>Code d'acte dentaire</b>	<b>Type de changement</b>
00602	MODIFICATION
00603	MODIFICATION

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, la fréquence de tous les actes dentaires relatifs au détartrage et au surfaçage radiculaire sera modifiée de la manière indiquée ci-dessous.

<b>Annexe A</b>		
0.3 Services de prévention		
Détartrage		
<b>Âge</b>	<b>Ancienne description</b>	<b>Nouvelle description</b>
Bénéficiaires de 11 ans et moins	Une demi-unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire.	1 unité de temps par période de 12 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire.
Bénéficiaires de 12 à 16 ans	1 unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire.	2 unités de temps par période de 12 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire.



<b>Annexe A</b> 0.3 Services de prévention Surfaçage radiculaire		
Âge	Ancienne description	Nouvelle description
Bénéficiaires de 11 ans et moins	Une demi-unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le détartrage.	1 unité de temps par période de 12 mois en combinaison avec le détartrage.
Bénéficiaires de 12 à 16 ans	1 unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le détartrage.	2 unités de temps par période de 12 mois en combinaison avec le détartrage.

Pour toute question ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Health  
Canada

Santé  
Canada

# NOUVELLE-ÉCOSSE

## Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

### Hygiénistes dentaires

### Date d'entrée en vigueur

Le 1<sup>er</sup> mars 2017

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Les soins dentaires admissibles doivent être fournis en conformité avec la réglementation provinciale et le champ de pratique des hygiénistes dentaires dans les provinces respectives.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.



NOUVELLE-ÉCOSSE  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
Hygiénistes dentaires  
ANNEXE A

Code	Labo	HY
<b>0.0 DIAGNOSTIC</b>		
<b>0.1 EXAMENS</b>		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles:            Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois            Bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois.            Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p>		
<b>Examen buccal complet</b>		
1 par période de 60 mois		
L'examen complet remplace l'examen de rappel et l'examen sommaire pour un nouveau patient pendant leurs périodes d'admissibilité respectives.		
00111		33,82 \$
00112		43,59 \$
00113		57,85 \$
<b>Examen de rappel</b>		
Bénéficiaires de 17 ans et plus : 1 par période de 12 mois;		
Bénéficiaires de moins de 17 ans : 1 par période de 6 mois.		
La limite de fréquence tient compte des examens effectués par un généraliste.		
00121		21,36 \$
<b>Examen spécifique</b>		
1 par période de 12 mois.		
La limite de fréquence tient compte des examens effectués par un généraliste.		
00122		36,49 \$
<b>0.2 RADIOGRAPHIES</b>		
<b>Intraorales</b>		
10 par période de 12 mois.		
00211		11,57 \$
00212		15,13 \$
00213		19,47 \$
00214		23,21 \$
00221		11,57 \$
00222		15,13 \$
00223		19,47 \$
00224		23,21 \$
00225		26,95 \$
00226		30,70 \$
<b>0.3 PRÉVENTION</b>		
<b>Détartrage</b>		
Bénéficiaires de 11 ans et moins : une demi-unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire;		
Bénéficiaires de 12 ans à 16 ans : 1 unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire;		
Bénéficiaires de 17 ans et plus : 4 unités de temps par période de 12 mois en combinaison avec le surfaçage radiculaire;		
Toute unité de temps additionnelle nécessite une prédétermination.		
00511		34,85 \$
00512		69,70 \$
00513		104,55 \$
00514		139,40 \$
00517		17,00 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
Hygiénistes dentaires  
ANNEXE A

Code	Labo	HY
<b>Surfaçage radiculaire</b>		
Bénéficiaires de 11 ans et moins : une demi-unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le détartrage;		
Bénéficiaires de 12 à 16 ans : 1 unité de temps par période de 6 mois en combinaison avec le détartrage;		
Bénéficiaires de 17 ans et plus : 4 unités de temps par période de 12 mois en combinaison avec le détartrage.		
Toute unité de temps additionnelle nécessite une prédétermination.		
00521		31,15 \$
00522		62,29 \$
00523		93,44 \$
00524		124,59 \$
00527		16,02 \$
<b>Polissage</b>		
Bénéficiaires de 17 ans et plus: Une fois par période de 12 mois;		
Bénéficiaires de moins de 17 ans: Une fois par période de 6 mois.		
Veuillez noter que une fois compte pour 1 unité ou pour 1/2 unité.		
00531		9,09 \$
00537		4,54 \$
<b>Scellants</b>		
Service admissible seulement pour les bénéficiaires de moins de 14 ans sur la surface occlusale des molaires permanentes ainsi que sur la surface linguale des incisives permanentes du maxillaire supérieur, lorsque ces surfaces n'ont pas subi de restauration.		
00602		19,55 \$
00603		14,45 \$
<b>Vernis fluoré</b>		
Service admissible seulement pour les bénéficiaires de moins de 17 ans : 1 application par période de 6 mois.		
00611		13,60 \$

NOUVELLE-ÉCOSSE  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
Hygiénistes dentaires  
ANNEXE B

Toutes les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination		
Code	Labo	HY
<b>0.1 PARODONTIE</b>		
<b>Désensibilisation</b>		
00641		27,71 \$